

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

Le dix-sept novembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 07/11/2017

Date d'affichage : 08/11/2017

Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

Étaient présents : Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé, BORGNE Margot, CAR Guy, LE SAOUT Gérard.

Les conseillers délégués : CLECH Philippe, COCAIGN Lionel, MORVAN Joëlle

Les conseillers : ARGOUARCH Michel. FAILLER Maryse. LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne. LE GAC DE LANSALUT Ghislaine. LEMEUNIER Denis. LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne. PIROU Jérôme. PORZIER Isabelle. TOUS Daniel.

Absents excusés : DE BLASIO Stéfano – Pouvoir à COCAIGN Lionel. GUIHARD Gaëlle – Pouvoir à PORZIER Isabelle. MOGUEN Christine – Pouvoir à LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne. QUERE Armelle – Pouvoir à CLECH Philippe. WILMOTTE Lénaïck – Pouvoir à RICHARD Hervé.

Absents : EVEN Fabienne

A été élu secrétaire de séance : Michel ARGOUARCH

Le PV de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

1. DÉCISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET GENERAL

Madame Le Maire présente les quelques ajustements à apporter au budget principal.

 Décision modificative n°1 : Ajustement des dépenses de fonctionnement :

DÉPENSES			Objet	Montant
Sens	Chap.	Art.		
D	65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	2 500,00 €
D	011	61558	Autres biens mobiliers	2 500,00 €
D	011	615221	Bâtiments publics	20 000,00 €
D	011	605	Achats de matériel, équipements et travaux	5 000,00 €
Total				30 000,00 €

RECETTES			Objet	Montant
Sens	Chap.	Art.		
R	042	722	Immobilisations corporelles	5 000,00 €
R	74	74121	Dotations de solidarité rurale	10 000,00 €
R	73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	10 000,00 €
R	013	6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale	5 000,00 €
			Total	30 000,00 €

✚ Décision modificative n°2 : Ajustement de la section d'investissement

CRÉDITS A OUVRIR				Objet	
Dép.	Chap.	Art.	Op		
D	040	23152	040	Travaux en régie	5 000,00 €
D	21	2188	183	Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €
D	21	2152	173	Installations de voirie	2 500,00 €
Total					12 500,00 €

CRÉDITS A RÉDUIRE					Objet	
Sens	Chap.	Art.	Op			
D	21	21318	192	Autres bâtiments publics	12 500,00 €	
Total					12 500,00 €	

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE LA GARE

Madame Le maire présente le projet concernant les travaux d'aménagement de la route de la gare.

Madame Le Maire rappelle que suite à la dernière commission Voirie, il a été décidé de ne pas mettre de trottoirs mais des bordures de type « CC1 ».

Il est également précisé que les conduites d'eau et d'assainissement seront remplacées (Marché de Morlaix Communauté).

La partie des travaux relative à la création de la piste cyclable est éligible aux subventions du Département du Finistère dans le cadre du Plan Vélo.

Madame Le Maire propose également de déposer une demande au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 (Priorité n°1 – travaux d'aménagement de centre-bourgs)

Le coût total des travaux est estimé à 306 417 € HT.

La partie relative aux pistes cyclables s'élève à 179 945 €. Le taux d'intervention du Département est de 50 % donc le montant sollicité est de 89 972,50 €.

La DETR peut être sollicitée sur la totalité des dépenses à un taux maximum de 50%.

Enfin, Madame Le Maire rappelle qu'un dossier avait été déposé en juin au titre de la répartition du produit des amendes de police. Le dossier a été examiné lors de la commission permanente du 6 novembre 2017. Le montant attribué est de 6379,76 €.

Compte-tenu des éléments ci-dessus, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financier	Montant en €	% d'intervention
Conseil Départemental	89 972,50 €	29,36 %
Amendes de police	6 379,76 €	2,08 %
État -DETR	148 781,34 €	48,56 %
Commune	61 283,40 €	20 %
Total HT	306 417 €	100%

Un débat s'engage sur la nature des aménagements. Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC préconise de faire un aménagement au niveau de l'intersection avec la rue Michel Le Saout.

Margot BORGNE et Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC souhaitent que les passages piétons soient surélevés.

Daniel TOUS trouve que le projet en l'état est problématique pour les automobilistes qui remontent de la gare et qui souhaitent tourner à SPAR.

Annie HAMON et Gérard LE SAOUT indique que la commission Voirie se réunira à la fin du mois pour revoir le projet.

Après ces échanges, Madame Le Maire rappelle qu'il est donc demandé au Conseil Municipal :

- approuver le plan de financement ci-dessus,
- de valider le projet et d'autoriser le Maire à consulter les entreprises
- solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 89 972,50 soit 50 % des dépenses relatives aux pistes cyclables
- solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2018 à hauteur de 148 781,34 € soit 48,56 %
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

3. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DE MORLAIX COMMUNAUTÉ

Madame HAMON rappelle que par délibération du 22/09/2008, Morlaix Communauté a décidé de mettre en place un dispositif de fonds de concours ayant pour but d'aider les communes à financer les dépenses d'équipement.

Ce dispositif a été reconduit en 2014 pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

La cour des comptes, lors d'un contrôle a estimé cette pratique « illégale » et le préfet a suivi cet avis en demandant à Morlaix Communauté de ne plus procéder ainsi mais en l'autorisant toutefois à le verser pour 2017.

Ainsi, par délibération du 25/09/2017, Morlaix Communauté a décidé de reconduire ce dispositif, à titre exceptionnel, pour l'année 2017.

Une convention devra intervenir entre la Commune et Morlaix Communauté précisant notamment les modalités de versement. Le montant pour la commune de Taulé est de 39 784 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame Le Maire à :

- solliciter le fonds de concours permettant de financer les dépenses d'équipements auprès de Morlaix Communauté d'un montant de 39 784 € pour l'année 2017
- autoriser Madame le Maire à signer la convention avec Morlaix Communauté

Marie-Anne LALLOUET QUEMENEUR s'interroge sur les modes de décisions à Morlaix Communauté et en particulier sur ce genre de sujet qui ne sont pas avantageux pour les communes.

Annie HAMON et Hervé RICHARD indiquent qu'en 2008, Morlaix Communauté n'avait pas d'obligation de répartir les fonds au profit des communes et que ce dispositif n'avait pas vocation à être pérenne.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ
--

4. VALIDATION DU PROGRAMME DE VALORISATION DE LA CHAPELLE SAINT HERBOT

Madame Le Maire indique que dans le cadre de la restauration de la chapelle Saint-Herbot et des dossiers de demande de subvention, il est nécessaire que le conseil municipal valide le programme de valorisation du site.

Ainsi, et à la suite de réunions avec les associations concernées, le programme de valorisation est le suivant :

Avant la fermeture pour travaux, la Chapelle était déjà un lieu important pour l'animation culturelle de la commune.

Deux associations utilisaient ce lieu pour y réaliser des expositions, l'association Saint-Herbot et l'association Photaulé.

L'association Saint-Herbot a pour but d'organiser des expositions de peinture et d'œuvres artistiques sur la commune.

L'association Photaulé est un club photo qui organise habituellement deux expositions par an. Afin d'étoffer le programme de valorisation de la chapelle après la réalisation des travaux, les associations de la commune ont établi le programme suivant :

L'association Saint-Herbot organisera tous les ans une exposition d'une durée de 2 semaines (avec trois week-ends) et tous les deux ans, une exposition consacrée aux talents locaux qui s'étalent également sur deux semaines (avec également trois week-ends).

L'association souhaite également organisée des concerts (à raison de 5 par hiver) de musique de chambre. Ils auraient lieu le dimanche après-midi.

Le Club photos Photaulé organisera deux expositions par an comme elle le faisait avant les travaux. La chapelle restaurée sera également ouverte au public lors des journées du patrimoine.

Afin de faire découvrir la chapelle à un public plus large, la chapelle sera ouverte lors des évènements importants qui ont lieu sur la commune. (Les courses pédestres du Saint-Pol Morlaix, les passages du Tro Breiz, ...)

La saison des animations culturelles organisée par la collectivité généralement à la médiathèque proposera deux soirées de lectures de contes à la Chapelle.

En dehors de ces principaux temps forts, la chapelle sera ouverte pour des visites libres. Pour ces visites, la commune va élaborer une exposition permanente à partir de panneaux retraçant l'histoire du lieu et en utilisant notamment une collection de cartes postales anciennes que la commune a achetée en 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de valider le programme de valorisation présenté.

Madame HAMON souligne l'engagement des associations dans ce projet et les en remercie.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

5. AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A L'EXTENSION DU SITE DE GESTION DES DÉCHETS DE KEROLZEC

Le conseil municipal est sollicité pour avis dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'extension du site de gestion des déchets situé à Kerlozec à Saint Martin des Champs.

DÉCISION : ADOPTE AVEC 20 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Gérard LE SAOUT / Marie-Anne LALLOUET QUEMENEUR)

6. DEMANDES DE SUBVENTIONS

SUBVENTION US TAULE

Madame Le Maire propose, sur avis des commissions Sports et vie associative et Finances d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1200 € à l'US Taulé.

DÉCISION : ADOPTE AVEC 21 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (Daniel TOUS)

CLUB DU 3^{ème} AGE

Madame Le Maire propose, sur avis de la commission Finances d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € au club du 3^{ème} âge de Taulé pour les 40 ans du club.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

7. MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Madame Le Maire propose de revoir les horaires d'ouverture de la mairie comme suit :

	Avant		Après	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8h30-12h00	13h30-18h00	8h30-12h00	13h30-17h30
Mardi	8h30-12h00	13h30-18h00	8h30-12h00	13h30-17h30
Mercredi	8h30-12h00	13h30-18h00	8h30-12h00	13h30-17h30
Jeudi	8h30-12h00	13h30-18h00	8h30-12h00	13h30-17h30
Vendredi	8h30-12h00	13h30-17h00	8h30-12h00	13h30-17h00
Samedi	8h30-12h00		8h30-12h00	
TOTAL AMPLITUDE OUVERTURE		42H30		40H30

Il est demandé au Conseil municipal, de valider la modification des horaires d'ouverture de la mairie à compter du 1^{er} décembre 2017.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

8. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LE CLUB DE HAND TAULE CARANTEC HANDBALL

Madame Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la signature d'une convention de mise à disposition d'une salariée du club de handball de Taulé afin qu'elle puisse intervenir dans le cadre de l'ALSH pour l'animation d'activités sportives.

La convention qui sera signée entre le club et la commune prévoit les modalités administratives et financières de cette mise à disposition.

Il est précisé que Denis LEMEUNIER ne participe pas au vote.

DÉCISION : ADOPTE AVEC 20 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (Daniel TOUS)

9. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 : RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Madame Le Maire indique que le recensement de la population aura lieu en 2018 sur la commune. IL a lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Pour se faire, il est nécessaire de recruter 6 agents recenseurs et de nommer un coordonnateur communal.

Madame Le Maire précise que l'INSEE verse une dotation de 5 676 € mais qu'il y a un reste à charge pour la commune.

Il est donc demander au Conseil municipal de valider le recrutement de 6 agents recenseurs et de fixer la rémunération comme suit :

- 0,55 € brut par feuille de logement remplie,
- 1 € brut par bulletin individuel rempli.
- 35 € brut par session de formation
- Un forfait de 130 € brut pour la tournée de reconnaissance
- Une prime de fin de collecte de 120 € brut
- Un forfait kilométrique différent selon les districts affectés aux agents recenseurs (D12+D19 : 130 € / D17 + D18 : 100 €/ D13 : 90 €/ D14+D15 : 130 €/ D16 : 120 €/ D20 : 90 €)
- De désigner un **coordonnateur d'enquête** qui peut être un élu ou un agent de la collectivité.

DÉCISION : ADOPTE AVEC 21 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (Jérôme PIROU)

10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires et un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires.

Il convient de préciser que le poste d'éducateur sportif sera supprimé après avis de la CAP début 2018.

Ainsi, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs et de le dresser comme suit à compter du 1er janvier 2018 :

TEMPS COMPLET			
Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nb de poste
Administrative	Attaché	Attaché	1
	Rédacteur	Rédacteur tous grades	2
	Adjoint	Adjoint tous grades	2
Technique	Technicien	Technicien tous grades	1
	Adjoint	Adjoint tous grades	7
Sportive	Éducateur APS	Éducateur APS tous grades	1
Animation	Adjoint	Adjoint d'animation tous grades	1
Police Municipale	Chef de police municipale	Chef de police municipale	1
TOTAL			16 - 1
TEMPS NON COMPLET			
Administrative	Adjoint	Adjoint tous grades	1

Technique	Adjoint	Adjoint technique tous grades	5+1
Médico-sociale	ATSEM	Atsem tous grades	2
Culturelle	adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine tous grades	1
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation tous grade	1+1
TOTAL			10 + 2

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame Le maire rappelle que la collecte annuelle de la banque alimentaire aura lieu les 24 et 25 novembre prochain et fait appel aux élus disponibles.

Hervé RICHARD indique que le téléthon intercommunal aura lieu cette année à Henvic. Il fait appel aux bénévoles pour la préparation et le service.

➤ **RAPPORT DES COMMISSIONS :**

• Urbanisme – travaux :

Guy CAR indique que les travaux de changement des ouvertures à la médiathèque commenceront lundi.

Il signale quelques retards sur le planning des travaux de la salle communale.

Il rappelle que l'interlocuteur pour les transports scolaires est KEOLIS Morlaix.

• Enfance –Jeunesse – Vie associative :

Hervé RICHARD remercie les bénévoles et notamment les élus présents pour le Saint-Pol, Taulé-Morlaix et précise que 3 800 coureurs sont partis de Taulé.

Il souligne également l'initiative de la Boule Bretonne qui a animé une session avec certains résidents de la maison de retraite.

Pour le Téléthon, il remercie les producteurs du canton qui offrent les cochons.

• Tourisme, Culture et cadre de vie :

Margot BORGNE indique que la commission d'ouverture des plis pour le gîte de Penzé s'est réunie. Il y a une candidate.

Elle évoque ensuite la réunion avec les habitants du quartier de Saint-Herbot, la présentation faite par les élèves de Suscinio et présente les projets de panneaux.

- Voirie, réseaux :

Gérard LE SAOUT indique le bungalow a été livré et installé aux services techniques.

La peinture routière a été réalisée sur le parking de l'école Jean Monnet.

La commission voirie devrait se réunir avant la fin du mois.

Isabelle PORZIER souhaite indiquer qu'elle a eu d'excellents échos de la restauration scolaire de Taulé et du cuisinier, Philippe BALLER.

Pour conclure cette séance, Madame HAMON indique que le prochain conseil aura lieu le mercredi 13 décembre.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fin de séance à

ÉMARGEMENTS :

HAMON Annie	
RICHARD Hervé	
BORGNE Margot	
CAR Guv	
GUIHARD Gaëlle	
LE SAOUT Gérard	
CLECH Philippe	
COCAIGN Lionel	
MORVAN Joëlle	
ARGOUARCH Michel	
DE BLASIO Stefano	
EVEN Fabienne	
FAILLER Marvse	
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	
LE GAC DE LANSALUT Ghislaine	
LEMEUNIER Denis	
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	
MOGUEN Christine	
PIROU Jérôme	
PORZIER ISABELLE	
QUERE Armelle	
TOUS Daniel	
WILMOTTE Lénaïck	